

# **ETUDE SUR LES DIFFICULTES D'HABITAT DES « GENS DU VOYAGE SEDENTAIRES » DANS LE DEPARTEMENT DES YVELINES**

22 avril 2010

COMITE TECHNIQUE



## Partie I : accueil et habitat des gens du voyage

- Loi n° 200-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage
  - Le Schéma départemental
    - L'héritage de l'article 28 de la Loi 90-449 du 31 mai 1990
  - La Commission départementale consultative
    - Organe de suivi et concertation
- Les notions d'accueil et d'habitat
  - Objectif : créer une offre
- Les mesures complémentaires
  - Incitatives
    - Aides financières de l'Etat
    - Interdiction des stationnements en cas de réalisations des aires
  - Coercitives
    - Substitution au pouvoir du maire

## Partie I : accueil et habitat des gens du voyage

- Le département des Yvelines en la matière
  - L'évaluation des besoins préalable au Schéma
    - Environ 650 caravanes de familles itinérantes
    - Environ 800 caravanes de familles sédentaires
  - Le Schéma départemental en vigueur (signé le 27 mars 2006)
  - Les obligations de réalisation
    - 650 places d'accueil réparties en 30 aires d'accueil
      - Communes de plus de 5 000 habitants
    - 600 places réparties en 5 terrains de grand passage
  - Habitat
    - Préconisations de la loi
    - Le vide du Schéma départemental

## Partie I : accueil et habitat des gens du voyage

- Etat des réalisations
  - En matière d'accueil
    - 11 aires ouvertes, 213 places
    - 7 aires cours de réalisation, 146 places
  - Terrains de grand passage
    - Les conventionnements
    - Les rassemblements religieux organisés en internes

## Partie I : accueil et habitat des gens du voyage

- La progression de sites d'habitat
  - Les sites existants avant 2000
    - Connaissances préalables des problématiques
    - Environ 200 terrains occupés en 2000
  - 1 terrain familial financé ( Plaisir – 14 places)
  - Lieux de séjour créés spontanément
    - Achat de terrains, locations, hébergement
  - Augmentation des sites d'habitat permanent
    - 48 sites connus en 2000
    - 94 sites connus en 2009

- Bilan du Schéma départemental
  - Réduction du nombre de caravanes stationnées sur le département par l'ouverture des aires
  - Manque d'offre : seulement 31 % des objectifs du réalisés
  - Inadéquation entre les besoins et les réalisations

## Partie I : accueil et habitat des gens du voyage

- Conséquences pour les communes et EPCI
  - Stationnements précaires, temporaires et/ou illicites
    - Zones industrielles, artisanales, agricoles
    - Nombre de caravanes et durée de séjour variables
    - implantations et départs au grès des expulsions
  - Constructions et aménagement de terrains hors des règles de l'Urbanisme
    - Zones naturelles, agricoles, classées, protégées
  - Séjour permanent sur aire d'accueil
    - La remise en cause du besoin d'accueil

## Partie I : accueil et habitat des gens du voyage

- Conséquences pour les gens du voyage
  - Utilisation des interstices urbains
  - Précarité du séjour
    - Lieux habités et risques d'accident
    - Recherche de la sécurité du séjour par le nombre
    - Surpopulation et conflits interfamiliaux
  - Difficultés de raccordements aux fluides
    - Hygiène – santé
    - Raccordements précaires
      - Lieu de stationnement
      - Terrain d'habitat
  - Instabilité économique



## Partie I : accueil et habitat des gens du voyage

- Les freins répertoriés au développement de l'offre
  - La lourdeur de la législation spécifique
  - Les réticences des communes
  - L'influence des réticences communales sur les intercommunalités
  - Les carences en connaissance et mutualisation
  - La faible inclusion du sujet dans les réflexions de droit commun dans le domaine du logement
  - Manque de soutien aux projets d'habitat individuels
  - Un besoin de lieux de séjour hors de la dialectique « accueil-habitat »

## Partie I : accueil et habitat des gens du voyage

- La lourdeur de la législation spécifique
  - Fonctionnement de la Commission départementale
    - Faible mobilisation des différents collègues
    - Rôle de rapporteur et non de pilote
  - Schéma départemental
    - Priorité donnée à la réalisation des aires d'accueil
  - Législation complexe
    - Multiplication des circulaires techniques
    - Elargissement constant des normes techniques en vue de rendre la réponse « accueil » cohérente au regard des pratiques familiales

## Partie I : accueil et habitat des gens du voyage

- Les réticences des communes
  - Manque de légitimité de l'objet
    - Population et problématiques minoritaires
    - Image des gens du voyage – stigmatisation de la caravane
      - Mouvements de caravanes
      - Amalgame des thématiques grands passage et séjour
    - Sentiment d'envahissement
      - Les riverains
      - Les entreprises
    - La recherche de l'interdiction des stationnements
  - Le rejet du Schéma départemental
    - Ingérence reprochée à l'Etat
    - Arbitraire de la logique des 5 000 habitants

- L'influence des réticences communales sur les intercommunalités
  - La dilution des responsabilités
    - Compétences statutaires limitées
    - Décisions finales liées aux communes (choix des sites, PLU)
  - Le montant des coûts de réalisation
    - Aires d'accueil (environ 40 000€ par place)
    - Terrains familiaux
    - Habitat adapté

## Partie I : accueil et habitat des gens du voyage

- Les carences en connaissance et mutualisation dans le domaine de l'accueil et l'habitat
  - Manque de connaissances des interlocuteurs institutionnels et associatifs (CG, centre sociaux)
    - Directs (guichetiers, AS)
    - Indirects (CG, services urbanismes)
  - Peu de remontées des problématiques dans les organismes
  - Récurrence des problématiques
  - Manque de coordinations des services compétents en la matière
  - Manque de développement des connaissances volontaire et interne aux organismes

## Partie I : accueil et habitat des gens du voyage

- La faible inclusion du sujet dans les réflexions de droit commun dans le domaine du logement
  - Les risques de la conservation du caractère spécifique et hermétique de l'objet
  - Le traitement des problématiques cantonnées au Schéma départemental
  - Les outils existants inopérants
    - Les outils locaux
      - PLH
      - PLU
    - Les outils départementaux
      - PDALPD

## Partie I : accueil et habitat des gens du voyage

- Manque de soutien aux projets d'habitat individuels
  - Aspect hors-norme de la caravane en tant que logement
  - Manque de processus identifiés d'accompagnement des demandeurs
  - Peu de dispositifs d'aides ou de prêts sociaux
  - Refus des banques de contracter des prêts logement classique
  - Impossibilité de développement par la démarche autonome

## Partie I : accueil et habitat des gens du voyage

- Un besoin de lieux de séjour hors de la dialectique « accueil-habitat »
    - Ambivalence de la sédentarité et de l'itinérance
    - Ambiguïté entre habitat et mobilité créée par la loi
    - Polygones de vie
- ⇒ **LA DICHOTOMIE INJUSTIFIEE ITINERANTS / SEDENTAIRES CRISTALISE LES RELATIONS ENTRE LES GENS DU VOYAGE, LES COLLECTIVITES ET L'ETAT**

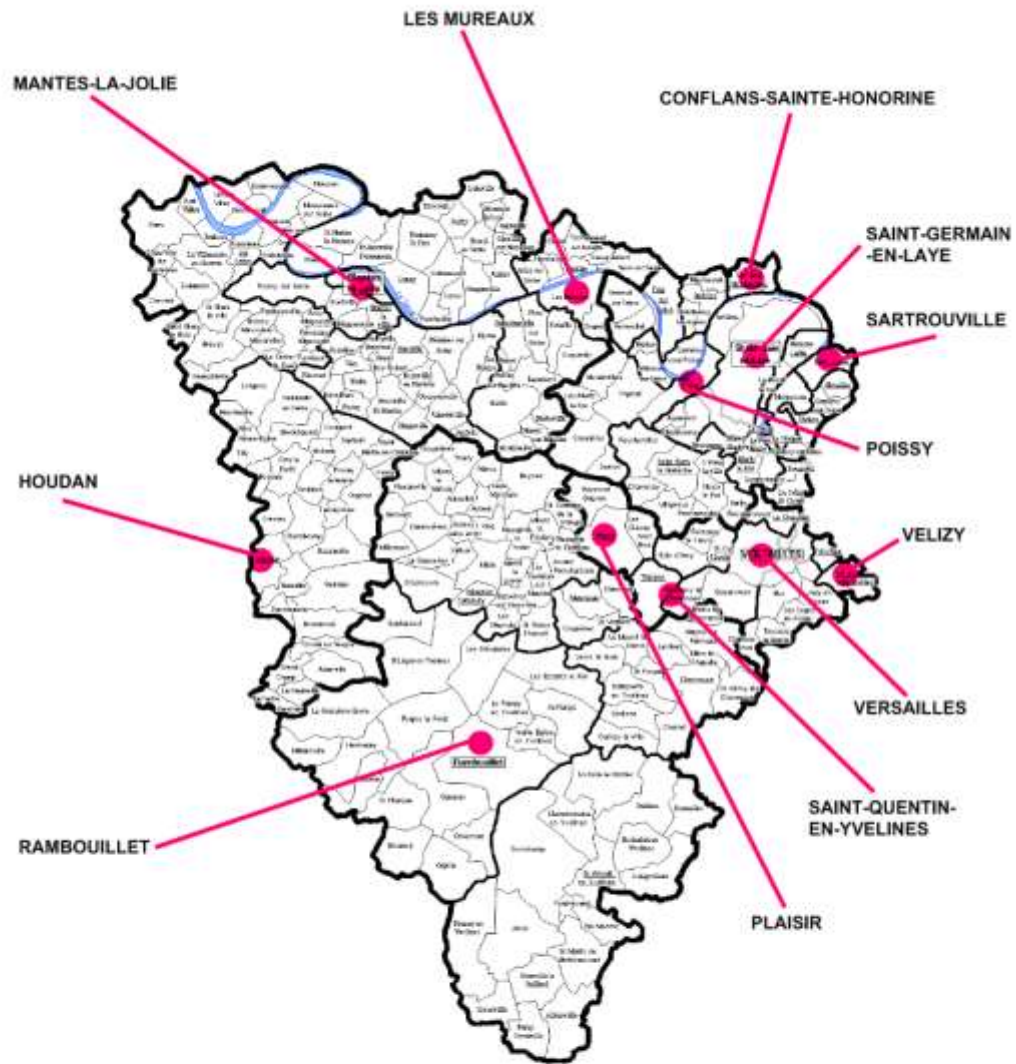


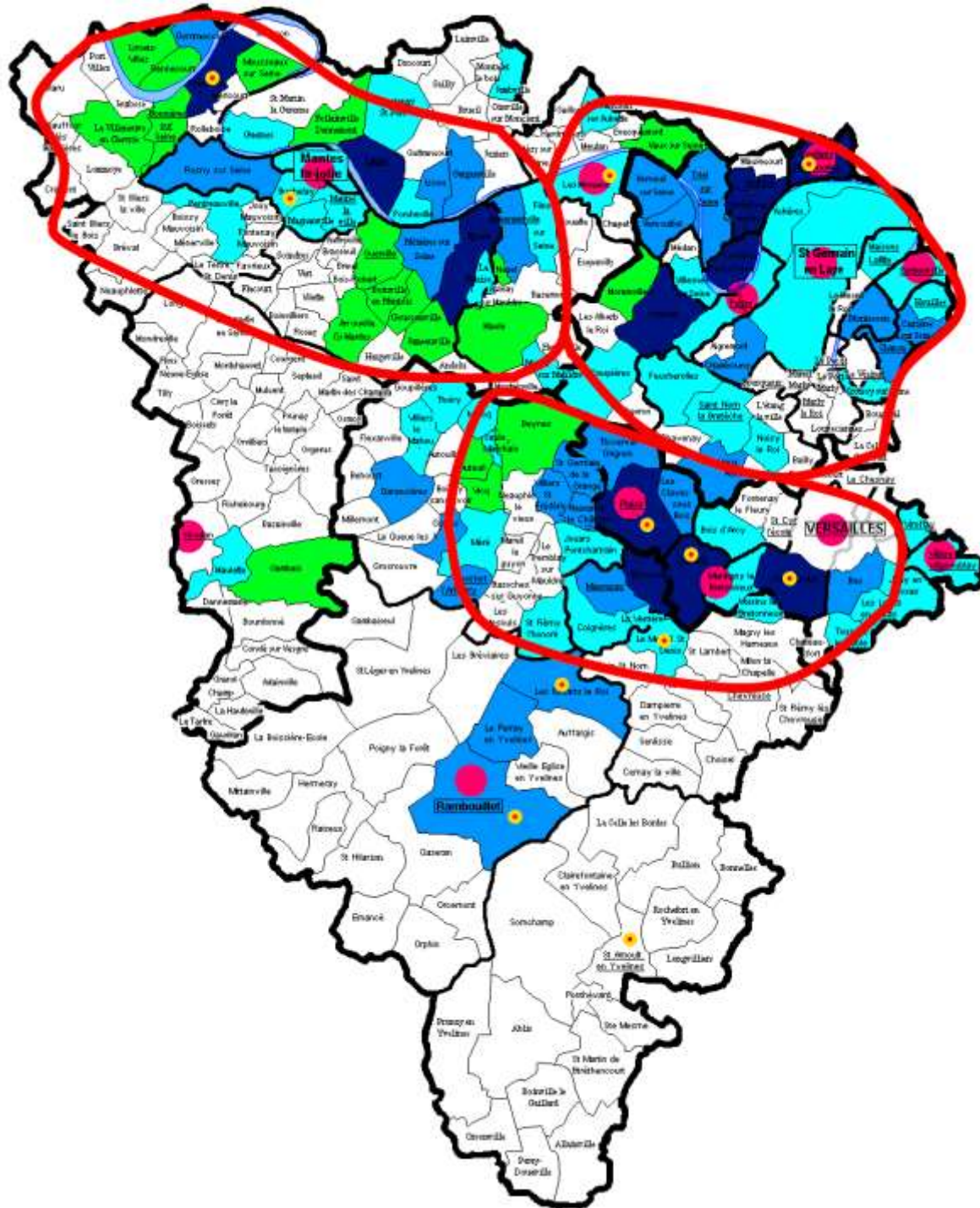
## Partie II : les zones d'ancrages

- Vers l'identification des besoins d'habitat des gens du voyage : considérer la mobilité et les attaches territoriales
  - La caravane, propriété et habitat principal de ses occupants
    - L'outil de la mobilité
    - L'importance de l'entretien de la caravane
    - La recherche des espaces stabilisés
    - Le terrassement des terrains familiaux
  - La diversité des pratiques de résidence des gens du voyage
    - Des diversités des modes d'appropriations de l'espace
  - L'invariant des pratiques de mobilité : les polygones de vie
    - Les espaces de mobilité
    - Les ancrages territoriaux







## Partie II : les zones d'ancrages

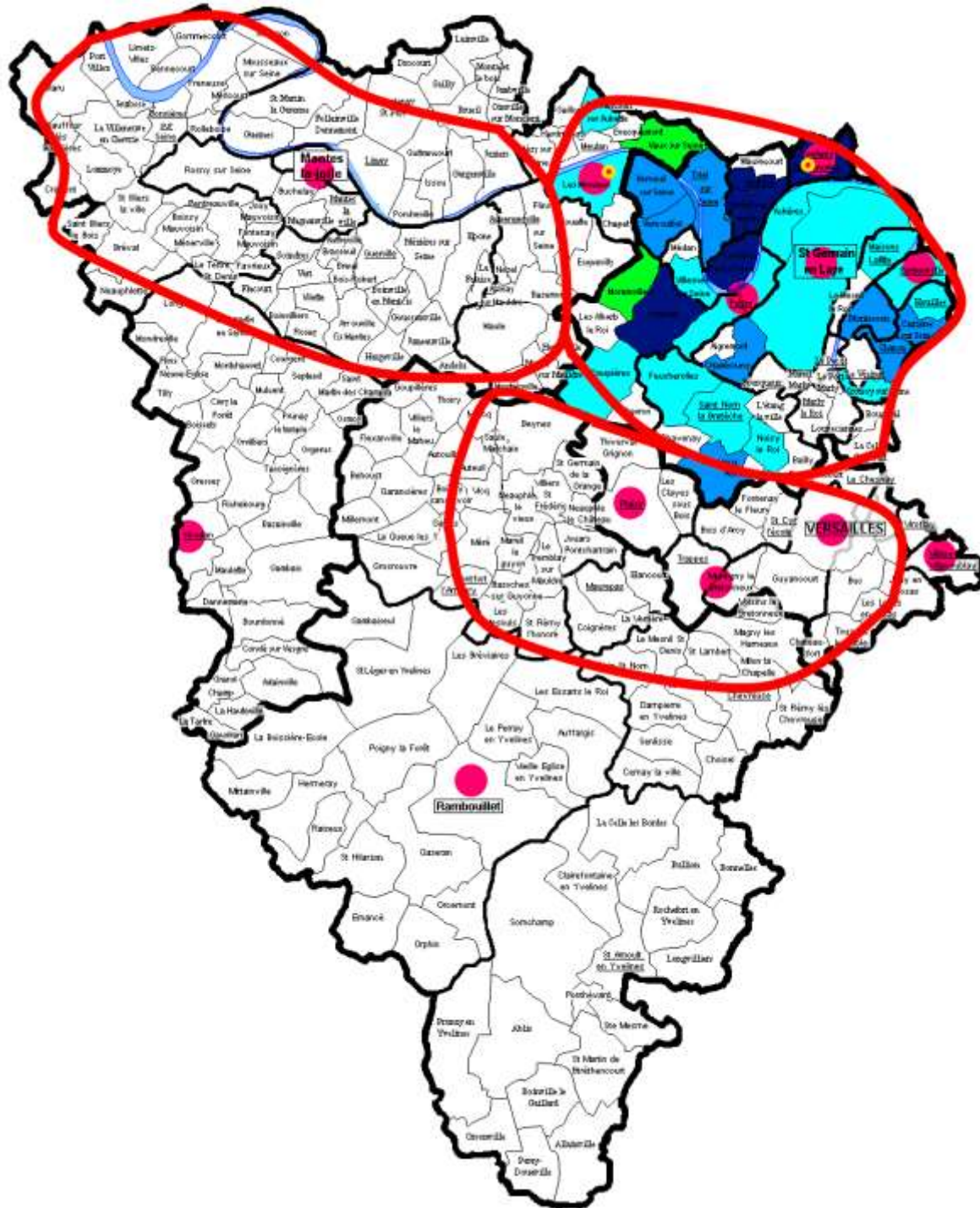
- Les ancrage territoriaux
  - Considérations préalables
    - L'ancrage territorial, reflet des attaches économiques et familiales dans un espace micro-départemental
  - Méthodologie d'approche départementale
    - Les sources de revenus des gens du voyage : services, commerces, échanges...
    - Le développement des Yvelines à l'Après-guerre
    - Les pôles économiques attractifs
    - Trois espaces d'ancrages déterminants
      - Nord-ouest
      - Nord-est
      - Centre-ouest











LEGENDE

-  LIMITES ZONES D'ANCRAGE
-  HABITAT PERMANENT
-  STATIONNEMENT TEMPORAIRE
-  HABITAT PERMANENT + STATIONNEMENT TEMPORAIRE
-  HABITAT PERMANENT + STATIONNEMENT TEMPORAIRE + STATIONNEMENT PERMANENT
-  AIRES D'ACCUEIL



#### LEGENDE

-  LIMITES ZONES D'ANCRAGE
-  HABITAT PERMANENT
-  STATIONNEMENT TEMPORAIRE
-  HABITAT PERMANENT + STATIONNEMENT TEMPORAIRE
-  HABITAT PERMANENT + STATIONNEMENT TEMPORAIRE + STATIONNEMENT PERMANENT
-  AIRES D'ACCUEIL

## Partie II : les zones d'ancrages

- Zone Nord-ouest
  - Les origines parisiennes des familles
  - 2 aires ouvertes
  - Le secteur le plus concerné
    - En terme d'habitat permanent
    - En terme de stationnements
      - Temporaires
      - Permanents
    - Regroupements localisés des implantations
      - Triangulation Conflans-Sainte-Honorine / Les-Mureaux / Orgeval

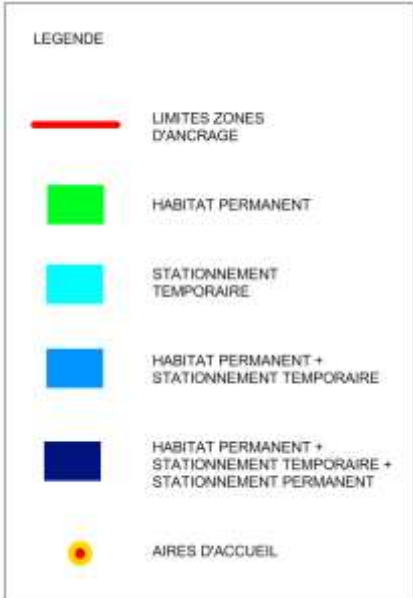
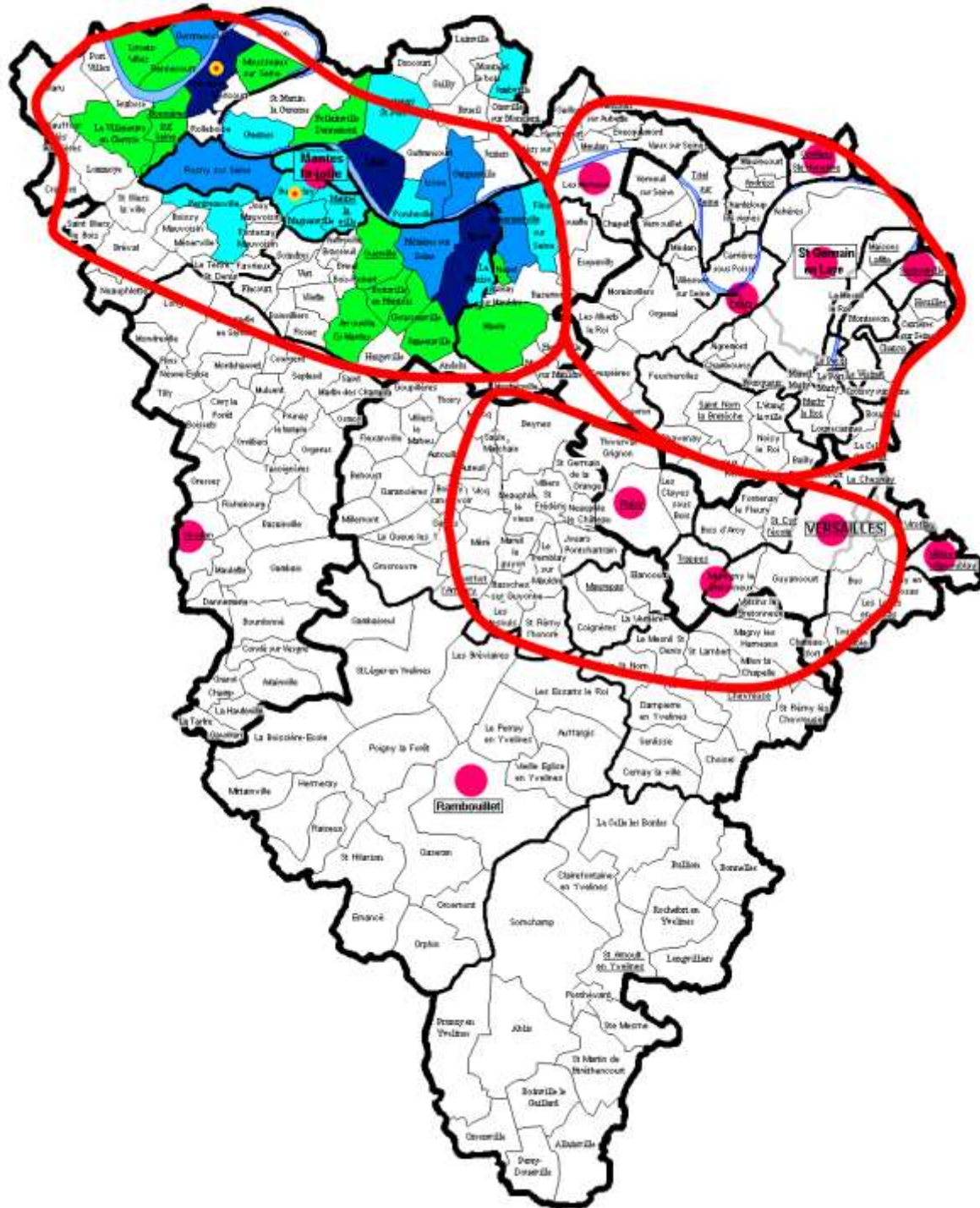
## Partie II : les zones d'ancrages

- 31 communes concernées, dont :
  - 29 par des cas de stationnement régulier
  - 10 par des sites de stationnement permanent
    - Pour un total cumulé stationnement régulier et permanent d'environ 200 caravanes
  - 14 par des sites d'habitat permanent
    - Pour un ensemble d'environ 140 terrains habités
    - Dont 6 communes groupant 70% des terrains
  - 5 communes combinent toutes les des thématiques
- 16% de communes de – 5000 habitants

## Partie II : les zones d'ancrages

- Organisation des groupes familiaux
  - De 12 à 15 groupes circulants, dont
    - en moyenne 5 groupes restreints
    - en moyenne 6 groupes élargis
  - Le parasitage des grands rassemblements
  - Présence de zones de non-droits





## Partie II : les zones d'ancrages

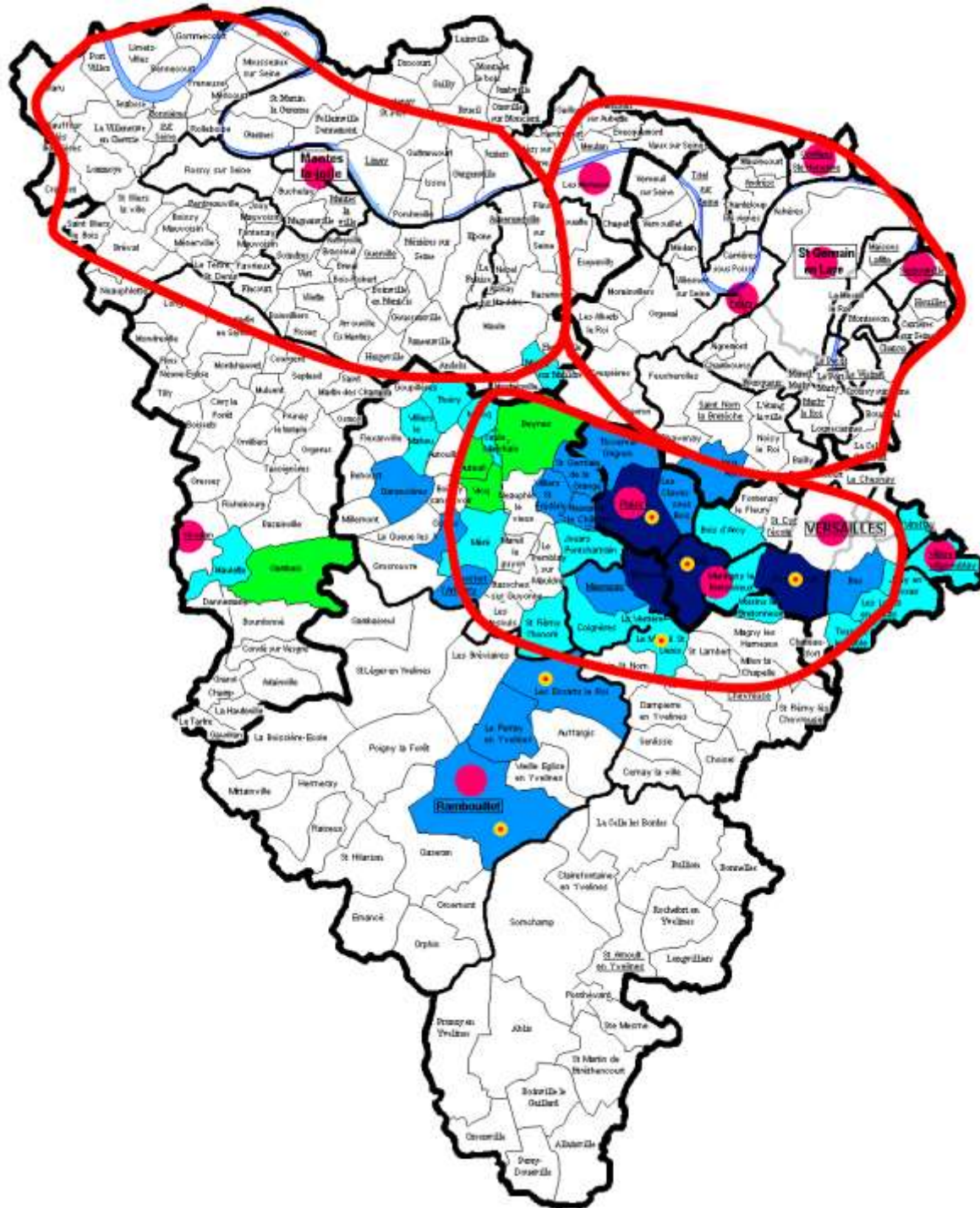
- Zone Nord-est
  - Sédentarisation ancienne
  - 2 aires ouvertes
  - Concentration de problématiques sur quelques communes
    - Limay
    - Freneuse
    - Épones
  - Influence de l'A13 sur la mobilité économique

## Partie II : les zones d'ancrages

- 30 communes concernées, dont :
  - 19 par des cas de stationnement régulier
  - 4 par des sites de stationnement permanent
    - Pour un total cumulé stationnement régulier et permanent d'environ 60 caravanes
  - 20 par des sites d'habitat permanent
    - Pour un ensemble d'environ 95 terrains habités
  - 3 communes combinent toutes les des thématiques
- 70% de communes de – 5000 habitants

## Partie II : les zones d'ancrages

- Organisation des groupes familiaux
  - Environ 7 groupes circulants, dont :
    - en moyenne 4 groupes restreints
    - en moyenne 2 groupes élargis
  - Accroissement démographique sur sites d'habitat
  - Décohabitations impossibles et risque de ghettoïsation



## Partie II : les zones d'ancrages

- Zone Centre-ouest
  - Des origines très diverses
  - 6 aires ouvertes
  - Le constat d'une volonté de sédentarisation forte
    - Augmentation de 340% du nombre de terrains d'habitat constatés en 10 ans
    - Inclusion des services gestionnaires des aires à la vie sociale et administrative des familles

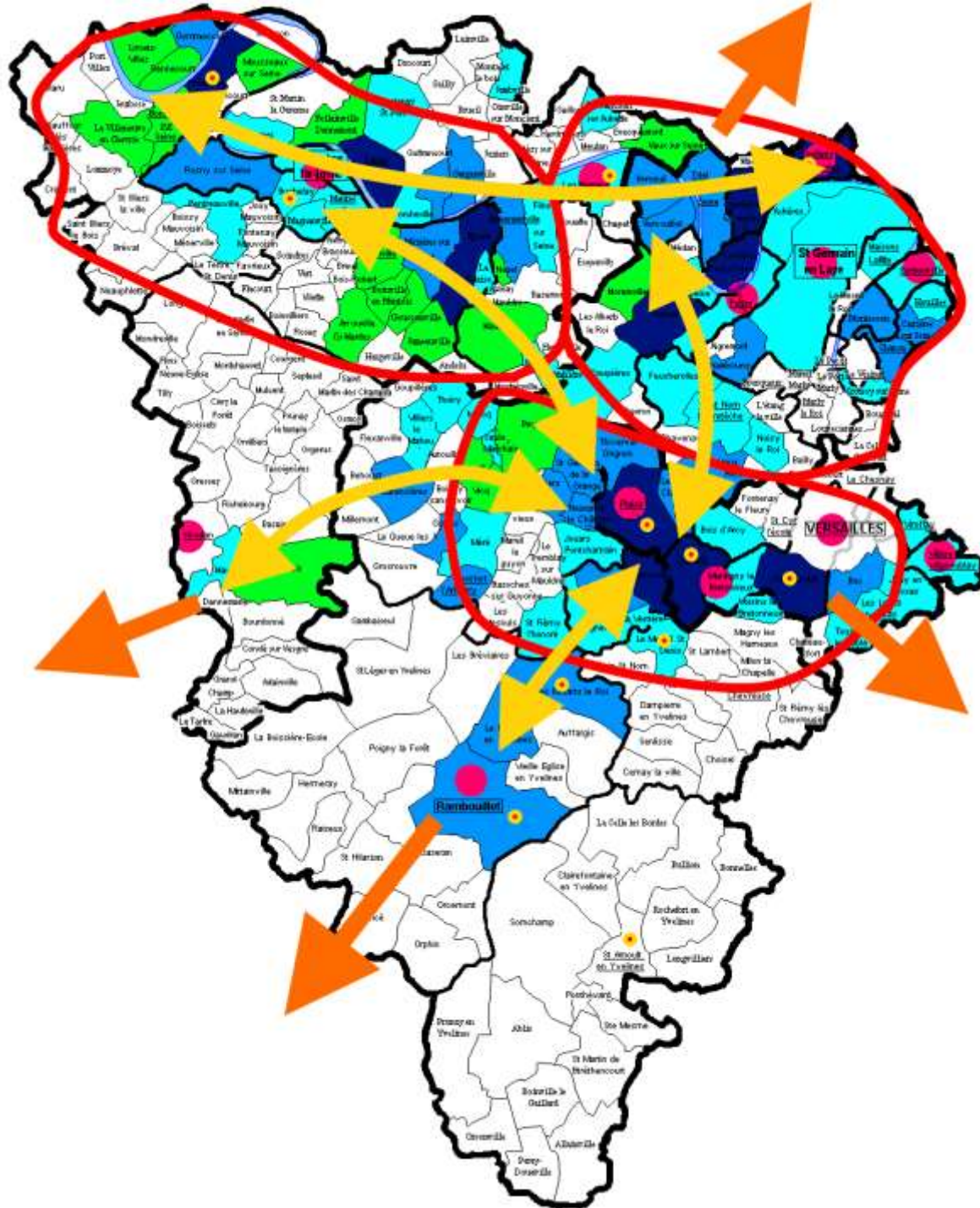
## Partie II : les zones d'ancrages

- 41 communes concernées, dont :
  - 28 par cas stationnement réguliers
  - 6 par des sites de stationnement permanent
    - Pour un total cumulé stationnement régulier et permanent d'environ 120 caravanes
  - 22 par des sites d'habitat permanent
    - Pour un ensemble d'environ 120 terrains habités
  - 4 communes combinent toutes les des thématiques
- 50% de communes de – 5000 habitants

## Partie II : les zones d'ancrages

- Organisation des groupes familiaux
  - Environ 7 groupes circulants, dont :
    - en moyenne 3 groupes restreints
    - en moyenne 4 groupes élargis
  - Groupes familiaux habitués à la mobilité
  - Difficulté d'estimation du nombre de groupes
    - Groupes stationnant aussi sur le secteur Nord-ouest
    - Groupes circulants sur les axes N10 (vers le Sud) & N12 (vers l'Ouest)





LEGENDE

-  LIMITES ZONES D'ANCRAGE
-  HABITAT PERMANENT
-  STATIONNEMENT TEMPORAIRE
-  HABITAT PERMANENT + STATIONNEMENT TEMPORAIRE
-  HABITAT PERMANENT + STATIONNEMENT TEMPORAIRE + STATIONNEMENT PERMANENT
-  AIRES D'ACCUEIL
-  DEPLACEMENT INTRADEPARTEMENTAL
-  DEPLACEMENT HORS DEPARTEMENT

## Partie II : les zones d'ancrages

- Les liens entre les zones d'ancrages
  - La mobilité en quête d'un lieu de séjour et/ou d'une activité économique
    - Stationnements hors des zones d'ancrages
  - Les secteurs de passage interzones
    - Epône / zone Nord-est à Centre-ouest
    - Orgeval et Villepreux / zone Nord-est à Nord-ouest
    - Les Mureaux / zone Nord-ouest à Centre-ouest
  - Les secteurs de passages entre zones d'ancrage interdépartementales
    - Conflans-Sainte-Honorine / Cergy-Pontoise (95)
    - Vélizy-Villacoublay / Massy-Palaiseau (91)

## Partie II : les zones d'ancrages

- Les zones périphériques
  - Rambouillet
    - Zone de sédentarisation ancienne à part
    - Extension de l'espace de mobilité des familles ancrées dans la zone Centre-ouest
  - Houdan
    - Extension de l'espace de mobilité des familles ancrées dans la zone Centre-ouest
    - Sédentarisation en cours
    - Zone de passage vers l'Ouest

## Partie II : les zones d'ancrages

- Premier retour sur l'analyse des zones d'ancrages territoriales
    - L'importance des pôles économiques
    - 5 000 habitants : une limite théorique
- ⇒ **L'ENJEU DE LA DEFINITION D'UNE ZONE DE CONCENTRATION DES IMPLANTATIONS IMPACTANT EGALITAIREMENT TOUTES LES COMMUNES**

### Partie III : évaluation des besoins

- Considération préalable : départir les grands rassemblements des sites de séjour, une obligation de l'estimation juste des besoins en habitat
  - Accroissement constaté de 30% à 50% du nombre de caravane
    - En mai et juin
    - En septembre et octobre
  - Participation des ménages itinérants et sédentaires départementaux
  - Une pratique à coordonner, anticiper et organiser

**⇒ L'IMPOSSIBILITE D'UNE REPONSE PERTINENTE PAR LA SANCTUARISATION DE LIEUX DEDIES**

### Partie III : évaluation des besoins

- Distinction fondamentale de deux types de besoins en habitat
  - Les besoins de l'habitat permanent
    - Liés aux situations d'habitat permanent existants
  - Les besoins en habitat permanent
    - Liés aux situations de stationnement ou d'accueil

## Partie III : évaluation des besoins

- Les besoins de l'habitat permanent existant
  - Raccordements aux VRD
    - Présence d'environ 70 terrains d'habitat précaires non-raccordés
    - 12 communes concernées, dont 7 en secteur Nord-est
  - Régularisations
    - Règlement des zones
    - Statuts de résidence
    - Bâtis

### Partie III : évaluation des besoins

- Désenclavement des zones d'habitat à haute concentration démographique
  - Éviter la création de zones de non-droits
    - 15 communes concernées (Limay, Freneuse, Epône, Les Mureaux, Carrières-sous-Poissy, Andrésey, Verneuil, Vernouillet, Conflans-Sainte-Honorine, Orgeval, Trappes, Elancourt, Plaisir, Guyancourt, Les-Essarts-le-Roi)
  - Envisager des déplacements de personnes
    - Non quantifiable aujourd'hui
  - Permettre les décohabitations



## Partie III : évaluation des besoins

- Les besoins en habitat permanent
  - Evaluer la réponse en terme d'accueil
  - Évaluer le besoin des familles
  - Explorer de nouvelles pistes de présentation des besoins

### Partie III : évaluation des besoins

- La limite du raisonnement en terme de place d'accueil dans la réponse aux besoins des gens du voyage itinérants
  - Estimation du nombre de places à créer par zones d'ancrage
    - Nord-ouest : 200 places
    - Nord-est : 60 places
    - Centre-Est : 120 places
  - Retour sur le Schéma départemental
    - La cohérence entre les besoins et le nombre de place
  - Les problématiques soulevées par ce type de réponse
    - La sélection des communes astreintes
    - La conformité de la réponse accueil au regard des pratiques des familles

### Partie III : évaluation des besoins

- La prégnance de la demande en terme de terrains familiaux
  - Une demande répercutée par les structures associatives
  - Une pratiques déjà répandues chez les « gens du voyage sédentaires »
  - Une offre conforme aux souhaits des familles
    - Itinérantes
    - Sédentaires sur aires d'accueil

## Partie III : évaluation des besoins

- Le terrain familial souhaité
  - Espace à habiter légalement en caravane
    - Pour une durée choisi par l'occupant
    - Tous types de statuts peuvent être envisagés (propriété, location)
  - Espace stabilisé et viabilisé
    - Entretien de la caravane et confort de vie
  - Les limites de la circulaire de 2006 relative aux terrains familiaux financés comme des aires d'accueil

### Partie III : évaluation des besoins

- Inconvénient : l'impasse de la « réponse type » en matière de terrain familial
  - Impossibilité d'identifier « une bonne pratique »
    - Des exemples de réalisations régionaux et nationaux toujours au prorata du contexte local ou communal
  - Modes d'appropriation de l'espace par les familles trop diverses
    - En fonction de l'identité des groupes familiaux
    - En fonction des ressources

### Partie III : évaluation des besoins

- **Avantage : l'offre d'une diversité de statut de résidence en fonction des ressources des familles**
  - Location sociale
  - Location
  - Location accession
  - Accession sociale
  - Accession directe

### Partie III : évaluation des besoins

- La difficulté majeure : trouver le dénominateur commun en vue de d'exprimer l'étendue des besoins
  - En évitant les problématiques:
    - De la durée du séjour
    - Des financement des espaces à créer
    - Des type d'aménagements à envisager

**⇒ L'ENJEU DE LA REVISION DU SCHEMA :  
INTEGRER L'HABITAT DES GENS DU VOYAGE**